



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023.31 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 MARS 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 AVRIL 2023
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM			X	
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Frédéric MALVILLE



ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Vu le Code général des collectivités et notamment l'article L-2122-22 ;

Vu le Code du Patrimoine notamment les articles L.310-1 à L.310-6 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Ville Culturelle, Sportive et Associative en date du 3 avril 2023 ;

L'Aïga, nouvelle médiathèque municipale, ouvrira ses portes au public en avril 2023 et remplacera l'ancienne bibliothèque municipale. Cet équipement proposera de nouveaux services, des collections renouvelées, des espaces dédiés à de multiples usages.

Un bon fonctionnement de ce nouveau service suppose que des règles claires de son organisation soient établies et portés à la connaissance du public. Un règlement intérieur a donc été rédigé en ce sens.

Il encadre les conditions d'accès à la médiathèque, de consultation, d'inscription, de prêts de documents et d'usage du lieu. Il fixe les droits et devoirs des usagers du lieu.

Il sera porté à la connaissance du public par affichage dans les locaux ainsi que par sa mise en ligne sur le portail documentaire de l'Aïga. Il sera présenté lors de chaque inscription à tout usager en faisant la demande, car toute personne par le fait de son inscription ou de fréquentation de l'Aïga, s'engage à se conformer au présent règlement.

Toute modification du présent règlement devra faire l'objet d'une délibération en Conseil municipal.

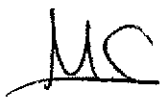
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le règlement intérieur de l'Aïga, nouvelle médiathèque municipale tel que rédigé.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Karyn LARGOUET, Conseillère municipale déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

ADOPTE le règlement tel que présenté.

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 6 Avril 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.